

La conservation des archives du rectorat de la Martinique dans le contexte d'une île soumise à de nombreux risques majeurs
Maryse Burgo, Gilles Jeanne

Citer ce document / Cite this document :

Burgo Maryse, Jeanne Gilles. La conservation des archives du rectorat de la Martinique dans le contexte d'une île soumise à de nombreux risques majeurs. In: La Gazette des archives, n°231, 2013. Les archives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. pp. 327-335;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5075

Document généré le 15/03/2017

La conservation des archives du rectorat de la Martinique dans le contexte d'une île soumise à de nombreux risques majeurs

Maryse BURGO

Gilles JEANNE

Quelques jours après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, un reportage avait retenu notre attention. Nous pouvions y voir le directeur des Archives nationales haïtiennes qui, désespéré et dépourvu de moyens légitimement mobilisés pour sauver des vies humaines, se plongeait, au péril de son existence, dans les entrailles d'un bâtiment en ruine pour récupérer, registre après registre, quelques parcelles de la mémoire de son peuple.

D'autres phénomènes naturels plus récents qui ont touché des services d'archives pourtant bien structurés ont fait la Une de l'actualité. Nous faisons référence à l'inondation des Archives départementales de Nancy en mai 2012 et à celle des Archives départementales de la Charente-Maritime lors de la tempête Xynthia en février 2010 qui avait nécessité la mise en œuvre de technologies de pointe (surgélation cryogénique et cryolyophilisation) pour sauver les centaines de mètres linéaires d'archives noyées sous deux mètres d'eau.

Toutes ces images fortes interpellent forcément sur la sauvegarde des archives dans une île soumise à de nombreux risques majeurs.

La Martinique est une petite île d'à peine 1 000 km², perdue au milieu de l'Océan atlantique mais soumise à une large panoplie de risques naturels. La multiplicité des campagnes d'information et des exercices ont permis au plus grand nombre de prendre conscience de l'intérêt de se préparer à ce type d'événements, certes imprévisibles mais dont nous sommes quasiment certains qu'ils se produiront un jour, pour sauver le maximum de personnes.

La situation géographique du rectorat de la Martinique, les risques majeurs qui le menacent ainsi que l'état de ses archives nous amènent à nous interroger sur notre capacité à en assurer la bonne conservation et à en sauvegarder le maximum (ou du moins le plus important) afin de répondre à nos obligations de continuité du service public.

Un état des lieux préoccupant

Un rapide état des lieux du service des archives du rectorat de la Martinique depuis sa création en 1994 fait ressortir un certain nombre d'éléments et de constats qui orientent aujourd'hui notre action.

Un personnel non sensibilisé à l'importance des archives

Dans cette académie mono-départementale, la gestion des archives n'a semblé-t-il pas toujours constitué une véritable priorité. Ainsi, elle n'a jamais bénéficié des services d'un véritable archiviste. Jusqu'à ce jour, aucune des personnes affectées à ces missions n'avait initialement les formations requises pour exercer ce métier. Avec beaucoup de bonne volonté, elles ont toutes dû apprendre sur le terrain. Ainsi, de 1994 à 2004, les missions du service ont été dévolues à un agent contractuel de catégorie A qui n'a bénéficié que d'une mise en situation de trois mois aux Archives départementales du Gard et d'une formation d'une semaine organisée localement par les Archives départementales.

Suite à la réussite à un concours, cette personne a obtenu en 2004 une nouvelle affectation et le poste d'archiviste est resté vacant jusqu'en 2011. Durant cette période, seuls quelques agents réintégréés ou vacataires ont ponctuellement assuré, avec l'accompagnement des Archives départementales, le fonctionnement du service. Aujourd'hui, nous sommes deux novices à en assurer avec passion la lourde charge.

Les conséquences de cette situation se sont vite fait ressentir. En 19 années d'exercice, 7 d'entre elles n'ont donné lieu à aucun versement aux Archives départementales. De plus, entre 2004 et 2009, seuls 5 ml ont été versés.

Parallèlement, nous pouvons faire le constat que, de 2004 à 2007, il n'y a eu que 30 ml d'éliminations officialisées, ce qui est extrêmement faible. Il est donc fort probable que des éliminations non contrôlées de grandes quantités de documents importants tant sur le plan juridique que sur le plan historique aient eu lieu.

Dans ces conditions, une véritable culture du tri et du classement des documents n'a pas pu se développer au sein des personnels des différents services. Cette situation a inévitablement conduit à la constitution, au fil des ans, d'un arriéré important.

Pour faire face, le secrétariat général a accepté, sur les deux dernières années scolaires, de renforcer nos moyens humains en recrutant des vacataires pour des opérations ponctuelles de tri.

Des espaces de stockage inadaptés

Bien que rassemblant près de 300 personnes, le rectorat ne dispose que d'une seule véritable salle d'archives de 662 ml de rayonnages fixes. Si cette salle a bien été équipée de deux climatiseurs et d'un extracteur d'air, elle ne dispose pas d'appareil de mesure et de régulation du taux d'hygrométrie. L'absence d'un véritable archiviste n'a pas permis d'assurer le suivi de l'entretien de ces appareils. De fait, un des deux climatiseurs et l'extracteur d'air ne fonctionnent désormais plus.

De plus, l'irrégularité des opérations de versement aux Archives départementales et d'élimination a rapidement entraîné une saturation des surfaces existantes. Cela a conduit au recours à des locaux supplémentaires non prévus à cet effet ne répondant absolument pas aux conditions requises pour une bonne conservation des documents. Ainsi, deux types de problèmes se posent dans ces pièces : des infiltrations d'eau pouvant détériorer les documents, des rayonnages non fixés pouvant se renverser en cas de séisme.

Un fonds d'archives mal connu et mal géré

À la création du service, le premier responsable archiviste en poste a mis en place un système de registre papier, de bordereaux d'élimination et de versement, mais cet ensemble de documents n'a pas été tenu régulièrement. Et, pendant la période de vacance du poste d'archiviste, les agents se sont contentés d'entasser, là où ils le pouvaient, des documents sans les identifier.

Pourtant, même si le service est relativement récent, nous pouvons dire qu'il détient, malgré tout, des documents de premier ordre, tels que des dossiers administratifs de personnages d'importance locale, voire nationale tel Aimé Césaire.

Si les documents manipulés n'ont pas tous une valeur historique avérée, beaucoup d'entre eux peuvent se révéler d'une importance capitale pour l'ouverture des droits de nombre d'agents, y compris hors du département. Compte tenu de l'histoire mouvementée de l'Académie, nous sommes détenteurs des archives de l'ancienne académie des Antilles et de la Guyane (1973-1997). À ce titre, nous conservons des documents des départements de la Guadeloupe et de la Guyane pour la période concernée. À l'inverse, une partie des archives de l'ancien vice-rectorat des Antilles-Guyane (1947-1973) est conservée par le rectorat de Bordeaux dont nous ignorons le contenu du fonds.

Du fait de ces mauvaises conditions de stockage, les archives du rectorat ont déjà eu à subir des pertes dues aux déménagements successifs des services et des dégradations liées aux intempéries. Par exemple, lors du passage du cyclone Dean¹ en août 2007, les bâtiments ont été victimes, sous l'effet conjugué de vents cycloniques (rafales à plus de 300 km/h) et de pluies abondantes, d'infiltrations d'eau importantes conduisant à des éliminations d'archives inondées et identifiées, à l'époque, comme non récupérables.

Des archives soumises à de multiples risques

Pour une optimisation de la conservation des documents, il convient d'identifier les risques potentiels auxquels se trouvent exposés les fonds.

Des conditions climatiques difficiles

Comme nous le savons tous, la température et l'hygrométrie constituent deux des facteurs essentiels extrêmes de détérioration du papier.

Une température trop élevée peut venir accélérer, voire déclencher, le processus chimique de détérioration du papier. Plus elle est élevée, plus les réactions sont rapides. Les archives se conservent donc mieux à basse température. Aussi, le Service interministériel des Archives de France préconise, pour les salles d'archives, une température avoisinant les 18° C à plus ou moins 1° C. Cependant, il convient de faire attention aux chocs thermiques et aux trop fortes amplitudes bien plus destructrices qu'une température un peu trop élevée mais constante.

¹ En Martinique, l'ouragan Dean a fait 2 morts, 8 blessés, 40 000 sans-abris et environ 500 millions d'euros de dégâts.

De plus, une température trop basse peut engendrer la présence d'humidité, un autre facteur important de dégradation. L'excès d'humidité est encore plus nocif et cela dès 60 %. Elle peut provoquer :

- une accélération des processus chimiques de vieillissement ;
- l'apparition de moisissures surtout en cas de forte température ;
- la migration des encres et des pigments ;
- la déformation et le gonflement du papier.

Or, dans notre contexte d'île tropicale, ces facteurs sont très présents. Située à mi-chemin de l'équateur et du tropique du Cancer, la Martinique jouit d'un climat exceptionnel. Tout au long de l'année, les températures moyennes sont comprises entre 20° C le matin et 30° C dans la journée. Du fait de l'ensoleillement important, l'évaporation y est forte et les nuages se forment rapidement. En conséquence, le taux d'humidité est régulièrement supérieur à 80 %¹. Ces deux facteurs sont également renforcés par la présence, en suspension dans l'air, de fines particules de sel marin qui, combinées à l'humidité ambiante, peuvent se transformer en un acide participant à la corrosion du papier.

Des risques naturels multiples

En 1999, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) local a publié un atlas des risques auxquels la Martinique se trouve exposée. Il a permis de faire prendre conscience à la population martiniquaise que les inondations, les phénomènes littoraux, les mouvements de terrain, les séismes, le volcanisme et les cyclones peuvent avoir des conséquences catastrophiques.

En Martinique, l'ensemble du territoire est exposé au plus fort risque sismique. Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français place tout notre département en zone de sismicité forte (soit le plus haut niveau de la réglementation française). Cette activité est liée à la fameuse dérive des continents. Dans la région des petites Antilles, le mouvement de convergence du plancher océanique atlantique avec la plaque Caraïbe progresse à une vitesse de deux centimètres par an. Cette frontière, nommée zone de subduction, est le siège de séismes pouvant être importants. Ainsi, l'histoire de notre île est régulièrement marquée par des secousses sismiques de grande intensité. Les plus violentes ont été relevées en

¹ Hygrométrie de 80 % en mars-avril et 87 % en octobre-novembre.

1727, 1837, 1839, 1946 et en 2007 avec une magnitude de 7,4 sur l'échelle de Richter. La secousse de 1839 n'a duré que trente secondes mais a détruit plus de 800 maisons et fait plus de 300 morts.

Placée au sein des petites Antilles, la Martinique est depuis longtemps identifiée comme une zone de passage de phénomènes cycloniques. D'après les statistiques de Météo-France, depuis 1950, on dénombre 14 phénomènes cycloniques ayant directement touché notre île (8 tempêtes tropicales et 6 ouragans) ce qui représente, en moyenne, une tempête tous les quatre ans et un ouragan tous les dix ans.

Par ailleurs, le Plan de prévention des risques (PPR) de la ville de Schoelcher, siège du rectorat de la Martinique, a été officialisé par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2004. Ce document constitue une servitude d'utilité publique opposable réglementant l'utilisation des sols à l'échelle communale en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. La consultation de celui de la ville de Schoelcher fait ressortir que la zone de Terreville est exposée aux aléas suivants :

- le volcanisme avec un aléa faible : situé à moins de vingt kilomètres à vol d'oiseau de la Montagne Pelée¹, le site du rectorat est placé en zone H2. D'après la cartographie établie, il pourrait être concerné par des retombées aériennes sous forme de cendres, de lapilli ou de pierres ponce d'un diamètre inférieur à un mètre ;

- les mouvements de terrain (aléa moyen) : bâti à flanc de montagne, le bâtiment a été construit dans une zone à forte déclivité. Soumis à l'érosion engendrée par l'action de l'eau et de l'activité humaine, il pourrait connaître glissements de terrain et coulées de boue.

Un risque industriel avéré

Enfin, en plus des précédents risques identifiés, le Plan particulier de mise en sécurité (PPMS) du rectorat fait ressortir un risque industriel. En effet, légèrement en surélévation par rapport au bâtiment, se trouvent deux châteaux d'eau d'un volume de 1 000 m³ chacun. Régulièrement entretenus mais relativement anciens puisque construits dans les années 1960, ils pourraient provoquer une importante vague en cas de rupture suite à un séisme ou un mouvement de terrain.

¹ Son éruption, le 8 mai 1902, a causé plus de 30 000 morts.

Un service en cours de restructuration

Face à ce recensement de risques, la démarche naturelle aurait consisté, dans de nombreuses académies, en la mise en place d'un plan d'urgence pour se préparer à une éventuelle catastrophe naturelle. La rédaction de cet article a donc constitué une opportunité de prise de conscience collective des risques et des décisions à prendre. Nous nous sommes donc engagés sur cette voie. En effet, après avoir fait les recherches nécessaires à l'identification des risques majeurs, nous avons ressenti le besoin d'un complément de formation dans le domaine de l'élaboration d'un tel document. Dans cette perspective, un agent a pu participer, à la fin de l'année 2012, à un stage organisé par l'Association des archivistes français. Depuis, les premiers contacts ont été pris avec les Archives départementales pour œuvrer dans ce sens.

Mais compte tenu de notre contexte particulier, quel sens cela aurait-il eu de se préparer à ce genre d'événements potentiels si, au quotidien, nous n'étions pas en mesure d'assurer la bonne conservation de nos archives et de les mettre à l'abri de dégâts, certes moins spectaculaires, mais plus certains encore ? Il n'y a pas de risques plus dangereux que ceux insidieux découlant de situations dégradées auxquelles on ne porte pas de réponse adéquate.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix prioritairement d'une profonde reconstruction du service sans perdre de vue la nécessité de mettre en place à terme un plan d'urgence adapté à notre situation.

Le renforcement des moyens humains

Convaincus que nous ne parviendrons pas à prendre seuls la mesure de cette tâche immense, nous avons vite compris qu'il nous faudrait renforcer le potentiel humain pouvant nous accompagner dans notre démarche.

Dans un premier temps, nous avons tenté de proposer aux stagiaires des différentes formations universitaires de participer à ce vaste chantier. Mais, nos tentatives sur deux années universitaires sont demeurées vaines malgré les conditions matérielles très intéressantes qui étaient proposées. Cela s'explique très certainement par notre éloignement des centres de formation. Nous nous sommes alors résolus à faire appel, avec le concours des Archives départementales, à des vacataires ayant de l'expérience dans le domaine. Cet effort s'avère payant car, en deux années scolaires, nous sommes parvenus à éliminer 1 500 ml et à en verser 300.

Nous avons également entrepris de nous former et c'est tout naturellement que nous avons pris l'attache de l'Association des archivistes français.

Nous avons pu faire le constat que les gestionnaires des différents services n'effectuent pas toujours les versements adéquats. Ils n'opèrent pas correctement le tri nécessaire : de nombreuses pièces inutiles (doubles de courriers, copie de textes de lois, etc.) demeurent au sein des dossiers versés. Cela mobilise inutilement de la place sur les rayonnages et contraint par la suite le service à de grosses opérations chronophages de tri. Pour pallier cette difficulté, nous avons entrepris de sensibiliser, division par division, l'ensemble du personnel à la préparation des versements et de rédiger un guide de l'archivage opposable à tous qui pourra évoluer vers une charte lorsque nous serons parvenus à mettre en place des tableaux de gestion et des plans de classement.

Une meilleure gestion de nos fonds

Pour parvenir à résorber notre arriéré, il nous faut assurer la bonne gestion de nos fonds. Cela passe par une application correcte des durées d'utilité administrative. Il est donc nécessaire de connaître précisément le contenu de nos archives. Dans cette perspective, et en collaboration avec l'Académie de Dijon qui nous a gracieusement mis à disposition l'application ARCAD développée en interne par sa division informatique, nous entamons l'informatisation du service. Conçue par des personnels de l'Éducation nationale, elle est relativement simple d'usage et répond à la majeure partie de nos besoins. Qu'ils en soient vivement remerciés. Avec cet outil, nous sommes en train de procéder au récolement de nos salles d'archives. Au fur et à mesure de nos identifications, nous en profitons pour procéder aux versements et aux éliminations nécessaires. Le déploiement de cette application prioritairement auprès des personnels déjà sensibilisés nous permet de dématérialiser et de fiabiliser notre procédure de versement interne.

Même si, comme nous venons de le voir, le contexte est déjà ardu, nous devons d'ores et déjà nous préparer à une difficulté supplémentaire. En effet, dans le cadre d'une restructuration immobilière, nous aurons, dans les deux années à venir, à organiser le déménagement de services actuellement excentrés. À cette occasion, nous aurons à rapatrier dans des espaces limités un volume conséquent d'archives non triées.

Dans un département à l'histoire singulière mais encore récente, la conservation des archives constitue un enjeu essentiel. Les documents sauvegardés aujourd'hui constitueront demain les supports indispensables à l'écriture de notre histoire. Il est donc primordial que l'Éducation nationale prenne toute sa place dans cette démarche et seule une politique volontariste de ses autorités permettra d'atteindre cet objectif ambitieux.

Maryse BURGO
Archives-Documentation
Rectorat de la Martinique
Maryse.Burgo@ac-martinique.fr

Gilles JEANNE
Responsable du service des archives
Rectorat de la Martinique
Gilles-leopold.jeanne@ac-martinique.fr